

N°2025-59**CIAS VAL GUIERS****Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET****DEPARTEMENT DE LA SAVOIE****Arrondissement de Chambéry**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :**En exercice : 26 Quorum : 14**

Présents : 17

Ayant donné un Pouvoir : 03

Absents : 06

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 20

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Majorité absolue des suffrages exprimés : 11**Date de la convocation :****26/11/2025**

17 présent(e)s : ARGOUD Yves, ASTIC Delphine, BAZIN Janine, BOURBON Marie-Christine, CAGNIN Georges, CHAPUIS Agnès, CEVOZ-MAMI Christian, COUDURIER Françoise, CURTILLAT Christine, HENAUX Raymond, JOURDAN Véronique, PARAVY Jean-Claude, REGALLET Paul, REVEL Luc, THIERY Ghislaine, WALLE Olivier, YACONO Céline.

03 Pouvoirs : Mme BALITRAND Anne à M. PARAVY Jean-Claude, Mme GAUTIN Catherine à M. REGALLET Paul, Mme FERRARI Myriam à Mme THIERY Ghislaine

06 absents : Mme ANDRE Valérie, Mme SEVA Jacqueline, Mme BARBOTIN Sonia, Mme MARTIN Marie-Ange, M. PERSON Philippe, Mme VERRIER Muriel.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 – BUDGET CIAS

Les éléments suivants sont indiqués à l'Assemblée :

Une décision modificative budgétaire doit être réalisée sur le budget principal du CIAS, pour les motifs suivants :

- Règlement de dépenses imprévues avant la fin de l'année, notamment une facture d'honoraires d'avocat et un accompagnement lié au service cuisine,
- Modification de l'imputation comptable des dépenses concernant l'arbre de Noël des agents, transférées du chapitre 011 vers le chapitre 012,
- Ajustement de la subvention versée par la communauté de communes Val Guiers, avec une augmentation de crédits de 10 000 €

Les virements de crédits suivants sont donc proposés à l'Assemblée :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
D-617-TERRASSES : Etudes et recherches	0.00 €	9 366.70 €	0.00 €	0.00 €
D-62268-ADMIN GAL : Autres honoraires, conseils..	0.00 €	1 271.60 €	0.00 €	0.00 €
D-6232-EVENE : Fêtes et cérémonies	1 538.30 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 538.30 €	10 638.30 €	0.00 €	0.00 €
D-6488-EVENE : Autres	0.00 €	900.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	900.00 €	0.00 €	0.00 €
R-74751-ADMIN GAL : Participations GFP de rattachement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
Total EXPLOITATION	1 538.30 €	11 538.30 €	0.00 €	10 000.00 €
Total Général		10 000.00 €		10 000.00 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par 20 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention ;

➤**APPROUVE ET AUTORISE** la décision modificative telle que présentée ;

➤**MANDATE** le Président pour faire le nécessaire et pour signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Le Président,

Paul REGALLET